



Résiliation contrat téléphonique

Par **De Carvalho**, le **20/04/2008** à **20:47**

Suite à un vol je me retrouve démunie de mon téléphone portable acheté au mois d'Octobre 2007 alors que mon engagement est de 24 mois.
Ais-je le droit de mettre fin préalablement à mon contrat dans la mesure où c'est un vol et que mon opérateur ne me propose aucune offre de rachat de téléphone.
Merci d'avance pour votre réponse.